

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize le 15 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 8 novembre se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Christelle PROVOST, Annick MOIREAU, Nicole HERBRON, Nadia BOUTIMAH, Patricia RICHARD-BEZANNIER, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Serge MAINGARD, Christian VERNET, Jacques ESNAULT, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Olivier CALUT, Patrick CORRE, Claude GASNOT,

Absents excusés : Mesdames Muriel PEDEMAS, Messieurs Benjamin CHOLET, Thibaud ROBERT, Jean-Claude CROISIER

Absent non excusé : Monsieur Patrick BERGET

Pouvoirs : Madame Muriel PEDEMAS a donné pouvoir à Madame Patricia CHEDANE
Monsieur Benjamin CHOLET a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU
Monsieur Thibaud ROBERT a donné pouvoir à Monsieur Christian VERNET
Monsieur Jean-Claude CROISIER a donné pouvoir à Monsieur Patrick CORRE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VERNET, élu à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h10

Point n°1 Objet : Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2016 Les remarques du secrétaire de séance Madame Carole HEULOT et Messieurs Patrick CORRE et Claude GASNOT ont été notifiées. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 27 septembre 2016, Adopté à l'unanimité

Point n°2 Objet Convention d'aide à la dénomination des voies et à la numérotation Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les termes de la convention du projet d'adressage tel décrits dans le document joint et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n°3 Objet Constitution d'une servitude de passage sur le domaine public Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la constitution de la servitude de passage sur le domaine public au bénéfice de Monsieur et Madame Poirrier et autorise Monsieur le Maire ou son Délégué à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, en l'étude de Maîtres PERON/ FOUQUET-FONTAINE, notaires à Parigné l'Évêque, Adopté à l'unanimité

Point n° 4 Objet Suppression des commissions municipales permanentes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la suppression des commissions municipales permanentes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n° 5 Objet : Extension de la communauté urbaine Le Mans Métropole aux communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé, issues de la Communauté de communes du Bocage Cénomans – Composition du Conseil Communautaire Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la nouvelle composition décrite et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n°6 Objet Indemnité Maire, Adjoints et Conseillers Délégués Par courrier reçu en mairie le 8 courant, Monsieur Dominique JODEAU a demandé le retrait de sa délégation pour des raisons personnelles. Il convient de revoir le tableau des indemnités du Maire, Adjoints et conseillers Délégués, document annexé. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la répartition des indemnités au Maire, Adjoints et Conseillers Délégués comme décrites dans le tableau annexé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n° 7 Objet Approbation des ouvertures dominicales pour l'année 2017 Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition de dérogation des ouvertures dominicales pour l'année 2017 à huit dimanches sur le territoire de Ruaudin, tel décrit ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n° 8 Objet Élection des membres du CCAS La liste est élue à l'unanimité par 21 voix, les six représentants au CCAS sont donc : Madame Betty BOUDIER, Madame Christèle PROVOST, Madame Nicole HEBRON, Madame Nadia BOUTIMAH, Monsieur Patrick CORRE, Monsieur Claude GASNOT

Point n°9 objet Indemnité percepteurs 2016 Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le versement de l'indemnité 2016 à Madame Jocelyne GOUSSET, percepteur, soit 663,84 € brut, dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2016 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté par 16 voix pour et 5 absentions

Point n° 10 Objet Indemnité gardiennage des églises année 2016 Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement de l'indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2016 de 119,55 € telle décrite ci-dessus, dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n°11 Objet Consultation pour le contrat de maîtrise d'œuvre afférent aux travaux de « réhabilitation du complexe sportif » et « création des cours de tennis » Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le lancement de la consultation pour le contrat de maîtrise d'ouvrage en procédure adaptée afférente aux opérations décrites ci-dessus, dit que les crédits nécessaires aux dépenses seront prévus au budget 2017 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté par 20 voix pour et une abstention

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 24 juin 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est clôturée à 21h45

